

Conjoncture statistiques de la DRE

Numéro 83, mercredi 12 septembre 2007

LES ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION ROUTIERE EN PICARDIE : 2ème quadrimestre 2006

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

En Picardie, 651 accidents corporels de la circulation ont eu lieu entre le mois de mai et le mois d'août de l'année 2006. 76 personnes sont décédées et 865 ont été blessées. Parmi les victimes blessées, 453 ont été hospitalisées. Les évolutions des nombres d'accidents, de tués et de blessés par rapport à la moyenne des cinq années précédentes pour la même période sont respectivement de -24%, -27% et -9%. La baisse du nombre d'accidents étant plus rapide que celle du nombre des tués, le taux de gravité s'établit à 11,7. C'est deux fois la gravité moyenne nationale.

Tous les indicateurs sont à la baisse dans les trois départements à l'exception du nombre de tués dans le département de la Somme, en augmentation sur cette période.

24% des tués
sont des usagers
d'un deux roues
motorisé

Définitions

Accident corporel

Accident survenu sur une voie ouverte à la circulation qui implique au moins un véhicule et provoque au moins une victime.

Tués

Victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

Blessés hospitalisés

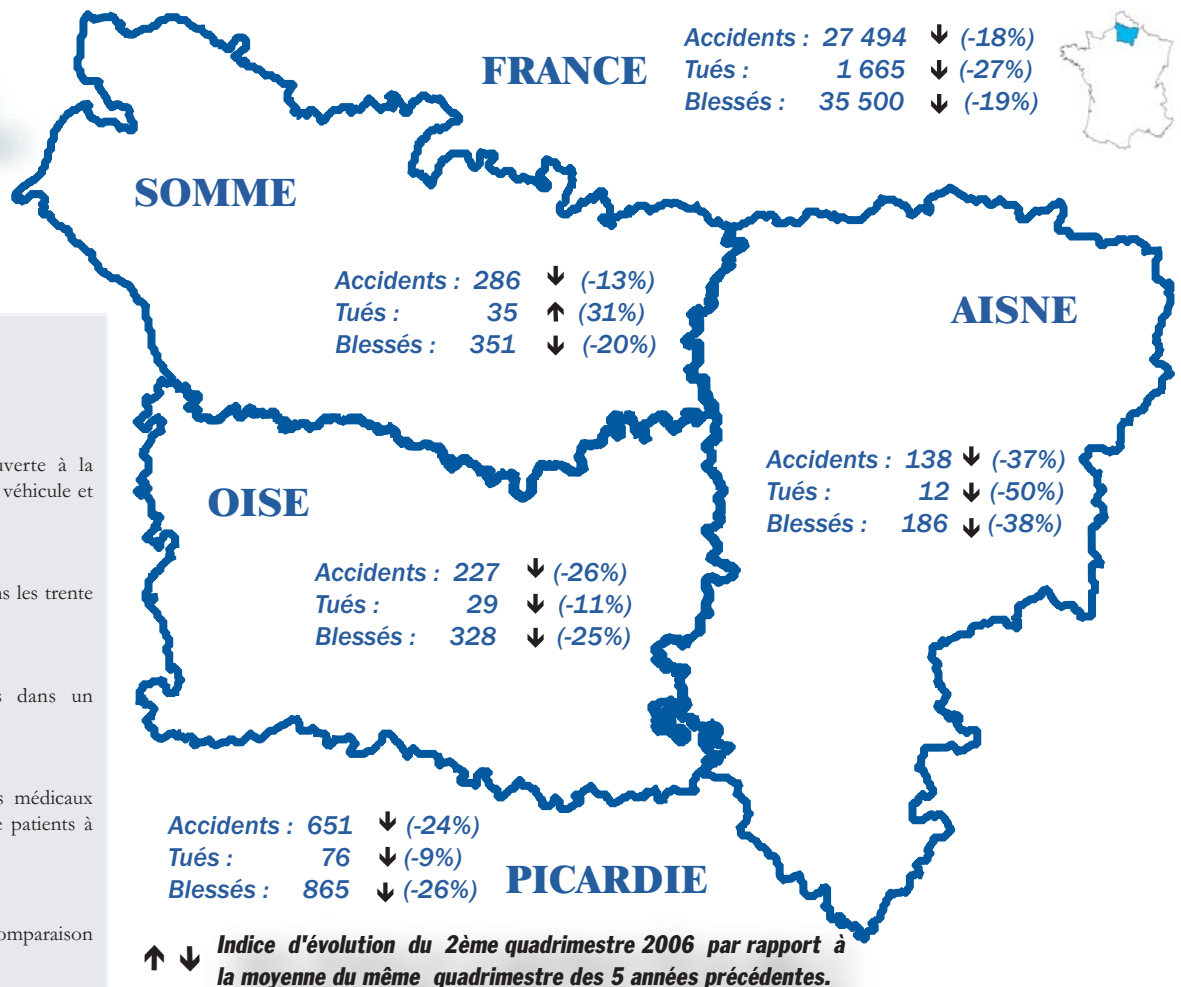
Victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures

Blessés non hospitalisés

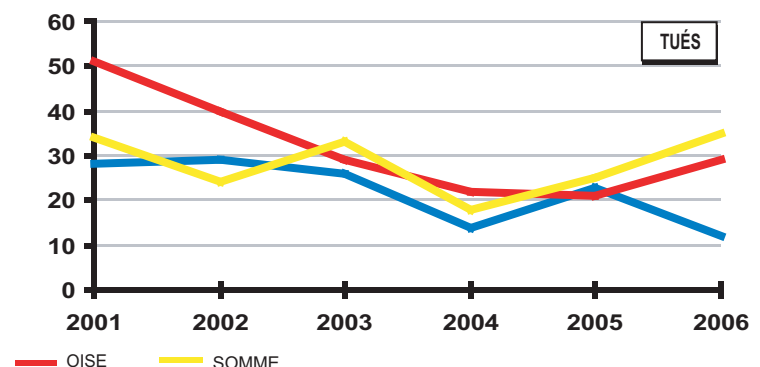
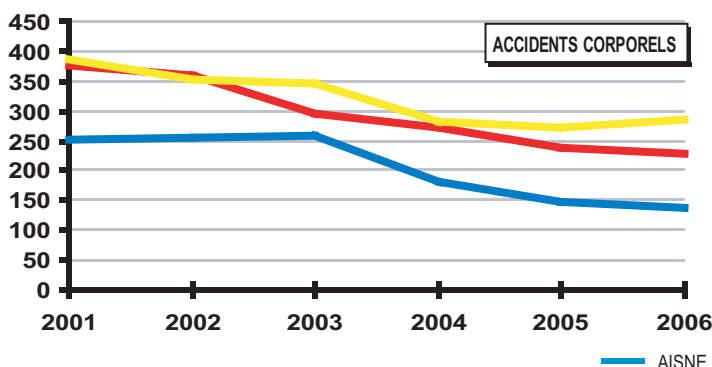
Victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures

Mention NS

Non significatif - Indique que la comparaison porte sur des effectifs trop faibles



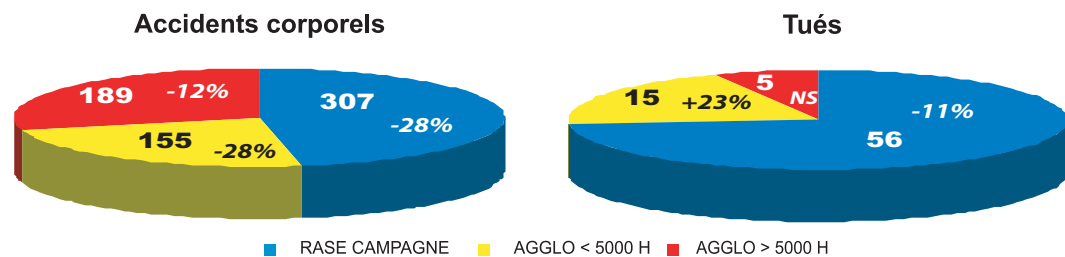
Évolution du nombre des accidents et des tués





Les coefficients exprimés en % concernent l'évolution du 2ème quadrimestre 2006 par rapport à la moyenne des cinq années précédentes pour la même période

Répartition des accidents et des tués selon le lieu



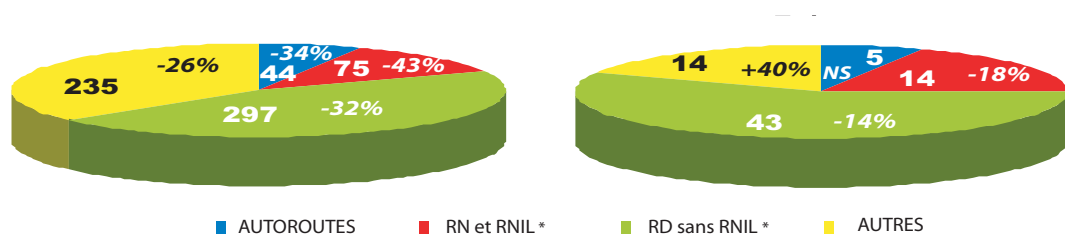
Les statistiques de la DRE

Directeur de la publication :
Michel PIGNOL
Réalisation : DRE Picardie
Impression :
imprimerie Polygraphique à Amiens
Dépôt légal : 3ème trimestre 2007
ISSN 1634-3638

56, rue Jules Barni
80040 Amiens Cedex 1
téléphone DRE : 03 22 82 25 00
télécopie : 03 22 91 73 77
mél :
dre-picardie@equipement.gouv.fr

Contact : Observatoire Régional
de la Sécurité Routière
03 22 82 25 36

selon la catégorie de voies



* RNIL : Routes Nationales d'Intérêt Local - Partie des Routes Nationales dont la gestion a été transférée aux départements depuis 2006

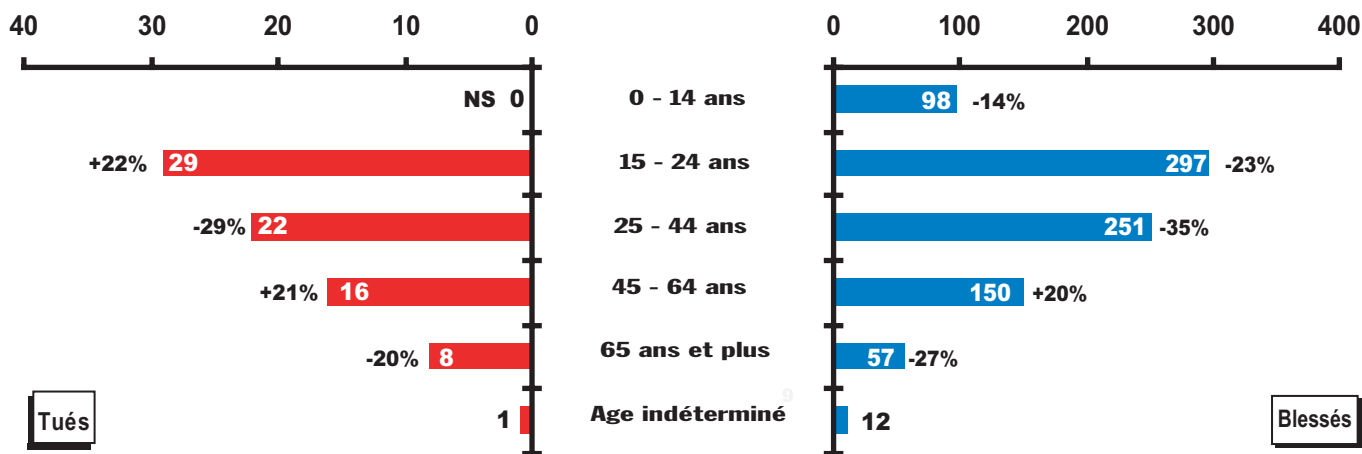
Les victimes

par catégorie d'usager

| Usagers impliqués | Tués | | Blessés hospitalisés | Blessés | |
|---------------------|--------|------------|----------------------|---------|------------|
| | Nombre | Evolution* | Nombre | Nombre | Evolution* |
| Piétons | 4 | NS | 46 | 85 | +18% |
| 2 roues | 20 | -13% | 161 | 268 | -13% |
| Véhicules légers | 49 | -11% | 215 | 467 | -38% |
| Poids lourds | 2 | NS | 15 | 21 | 5% |
| Transport en commun | 0 | NS | 0 | 1 | NS |
| Autre | 1 | NS | 16 | 23 | NS |

* Les évolutions sont calculées par rapport à la moyenne de la même période des 5 années précédentes

par tranche d'âge



A compter du 1er janvier 2005,

afin d'harmoniser les définitions avec celles de nos principaux voisins européens, les définitions des tués et de la gravité des blessures changent.

| jusqu'au 31 décembre 2004 | à partir du 1er janvier 2005 |
|--|--|
| Tué : victime décédée sur le coup ou dans les six jours qui suivent l'accident | Tué : victime décédée sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident |
| Blessé grave : blessé dont l'état nécessite plus de six jours d'hospitalisation | Blessé hospitalisé : victime admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures |
| Blessé léger : blessé dont l'état nécessite des soins médicaux ou jusqu'à six jours d'hospitalisation | Blessé non hospitalisé : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été hospitalisée plus de 24 heures |

Pour établir des statistiques pluriannuelles, il est nécessaire de procéder à des comparaisons portant uniquement sur l'ensemble des blessés